

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 février 2021 s'est réuni à 18h30 à la salle des fêtes sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : *Simone MANGEON, Catherine ROTA, Joël THIBAUT, Frédéric TROUÉ, Nadine ROCA, Thierry ALEXANDRE, Pascal PREVOST, Jelena LAURENT, Delphine GREMY, Sandrine RAVASSON, Marie-Noëlle SASSIAT, Benoît GIVRY et Alain CORNEAU.*

Absent(s) : *Raphaël GOURLIN ayant donné pouvoir à Frédéric TROUÉ et Sylvain PICOUET ayant donné pouvoir à Delphine GREMY.*

Secrétaire de séance : *Marie-Noëlle SASSIAT*

I. Acquisition tracteur DEUTZ FAHR avec chargeur mailleux et godet grappin

Mme MANGEON donne la parole à Frédéric TROUÉ en charge du dossier.

M. TROUÉ explique aux Membres du Conseil que celui-ci a trouvé une annonce d'un particulier (M. Eric FREEL) qui vend un tracteur avec un chargeur mailleux et un godet grappin, qui correspondrait au profil de l'utilisation pour la Commune.

- Tracteur de marque DEUTZ FAHR de 2003 + chargeur mailleux pour un montant de 24 000 € HT (M. TROUÉ précise qu'un chargeur mailleux neuf vaut à lui tout seul 12 000 € et d'occasion 7000 €)

- Godet grappin pour un montant de 500 € HT

Il s'est déplacé pour constater l'état de ce véhicule et présente les photos au Conseil

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité l'acquisition du tracteur + chargeur mailleux pour un montant de 24 000 € HT et le godet grappin pour un montant de 500 € HT

Mme MANGEON précise qu'après renseignement à la Trésorerie ce matin, la Commune peut engager la dépense même si le budget n'est pas encore voté.

Une demande de subvention va être demandée à la CAGS (Fonds de concours)

L'ancien tracteur va être mis en vente avec une ancienne benne à bois (le lot) pour un montant de 5 000 €.

II. Projet 2021

- Porte cimetière

Il est proposé d'installer une porte rue des Clouzeaux afin de faciliter un autre accès que celui de la bretelle de la déviation pour les piétons. Messieurs THIBAUT et TROUÉ interviennent en expliquant qu'il y a une porte neuve au hangar qui n'a jamais été utilisée. Coût des travaux : la maçonnerie Adopté à l'unanimité.

- Mur du cimetière

Le village de Collemiers a été victime d'une tornade avec maints dégâts le 12/08/2020. Des tuiles sur une partie du mur sont tombées et se sont cassées. Il est proposé de les remplacer soit :

- par un chapeau en béton (en faisant attention à l'épaisseur du mur)*
- par un coffrage et de faire couler du béton. Mme MANGEON nomme Mme GREMY et M. TROUÉ pour s'occuper de ce dossier.*

- Remplacement descente de la gouttière entrée salle des fêtes

Mme MANGEON propose le remplacement de la descente de la gouttière à l'entrée de la salle des fêtes (choix de gouttière en fonte car plus résistante : un devis va être demandé

- Bassin Lavoir

Le budget communal ne pouvant permettre la rénovation complète du Lavoir, La Commune effectue tous les ans des travaux. L'année dernière la toiture, cette année le bassin, l'année prochaine l'extérieur (accessibilité)...

Des devis vont être demandés pour pouvoir lancer les demandes de subvention au Conseil Départemental, à la Préfecture (DETR) et la CAGS (Fonds de concours).

Mme MANGEON précise également qu'elle va se renseigner auprès de M. PERETTI (CAGS) en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) Cette compétence a pour objectifs la préservation de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que la lutte contre les inondations sur tout le territoire.

- Epareuse (Tracteur Ford)

Mme MANGEON donne la parole à M. TROUÉ. Il présente le devis de la société TSA AGRI à Soucy d'un montant de 6 883 € HT.

Acquisition d'un épareuse neuve : environ 16 000 € HT

Acquisition d'un épareuse d'occasion : environ 6 500 € HT

Il a consulté un grossiste et présente le devis d'AGRAM PIECE SERVICE DIRECT : 2 999.55 € HT

Frais de main d'œuvre : 0 €, c'est lui qui s'en chargera

Après délibération, le Conseil valide le devis d'AGRAM PIECE SERVICE DIRECT pour un montant de 2 999.55 € HT et mandant Mme MANGEON pour sa signature.

III. Dossier stationnement

Suite au courrier déposé dans les boîtes aux lettres du village et des hameaux, la Commune a commandé de la peinture jaune pour délimiter les emplacements où les véhicules ne pourront plus stationner et la Commune de GRON se chargera du marquage au sol et conditions de matérialisation comme d'habitude. (Vu entre les 2 Maires)

IV. Vitesse routes départementales

Mme MANGEON a pris un rendez-vous avec Jérôme CORDIER du département (Unité Territoriale des Infrastructures de Sens) le 01/03/2021 à 14h30.

V. Questions diverses

- Plan de relance : un guide a été envoyé par la Préfecture de l'Yonne à destination des Maires. (Guide transféré par mail à tous les élus) Ce guide liste les mesures adaptées, les financements disponibles et précise les modalités pratiques (démarches, calendriers, liens utiles)
- Retraite Sapeurs-Pompiers Volontaires : A partir de 2021 ce sont les Communes qui vont payer les retraites de SPV. Mme MANGEON étant la suppléante d'Éric BERTHAULT au CA du SDIS demande un effort pour que le SDIS de l'Yonne prenne à sa charge la moitié de cette dépense.
- Feu d'artifice : La Mairie de GRON a contacté Frédéric TROUÉ, elle souhaite qu'il s'occupe du feu d'artifice cette année. Après délibération, le Conseil ne souhaite pas faire de feu d'artifice cette année et le repousser à l'année prochaine (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)
Si cela a lieu, cela se fera donc à GRON cette année.
- Charges scolaires 2019-2020 Mairie de Paron (école maternelle Paul Bert) : de 795 €, la Commune de PARON réclame maintenant 1 414 € pour chaque enfant de maternelle, ce qui représente pratiquement le double. Un rendez-vous a été demandé au Maire de Paron.

La séance est levée à 20h00.